

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 février 2021**, à 18 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
François Michon (Saint-Luc)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Richard Lachance (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, agit comme secrétaire de l'assemblée, Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-02-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé

de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-02

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2021**

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

**04.01.03 - Système informatique - migration vers Microsoft
365**

04.02 - Démission de Joey Cloutier - maire de Saint-Zacharie

04.03 - Démission Félix Grenier-Coulombe

04.04 - DOSSIER DÉMÉNAGEMENT

**04.04.01 - Aménagement nouveau siège social -
Approbation plans préliminaires architecture et
mécanique du bâtiment à 50% et actualisation
de l'estimation des coûts**

04.04.02 - Acceptation du projet de devis administratif

**04.04.03 - Appropriation surplus non affecté pour travaux
de réfection du nouveau siège social**

05 - DIRECTION GÉNÉRALE

05.01 - Informations de la directrice générale

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

06.02 - Intervention des membres des comités

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

**08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE /
URBANISME / ÉVALUATION**

08.01 - Émission d'un certificat de conformité: règlement numéro 08-2020 de la Municipalité de Saint-Zacharie

08.02 - Rapport administratif sur les permis de construction délivrés et les contraventions constatées à l'intérieur de la zone d'intervention spéciale (ZIS) au cours de l'année 2020

08.03 - Entente intermunicipale relative à l'utilisation du Service d'inspection de la MRC des Etchemins - Résolution acceptation modification 2021

08.04 - Modifications à la Loi sur les ingénieurs - Demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

09.01 - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

09.02 - Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé

09.03 - Tubulures - Entente à signer pour 2021

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

10.01 - Sûreté du Québec - Priorités d'action régionales et locales 2021 (PARL)

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

11.01 - Entériner signature des avenants au contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

11.02 - Phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

11.02.01 - Modifications au Cadre de gestion Plan de relance

11.03 - Remboursement des sommes Phases 1 et 2

11.04 - Phase 2 du Plan de relance - Dossier Transformation de l'église de Saint-Benjamin

11.05 - Infographie bilan économique

12 - AFFAIRES NOUVELLES

12.01 - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

12.02 - Accès entreprise Québec: signature du Protocole du MEI

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

14 - DEMANDE D'APPUI

14.01 - Appui à l'Association écologique des Etchemins au programme d'Hydro-Québec pour le projet "Réaménagement du sentier pédestre de la Haute-Etchemin"

14.02 - MRC Antoine-Labelle - Revendications relatives au report de la vente pour taxes 2020

14.03 - Projet de Sogetel - Fibre optique

14.04 - Demande au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques d'ajouter un amendement au projet de Loi 65 pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé.

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Agence de mise en valeur des forêts privées des

Appalaches

16 - DIVERS

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

04.01 - Administration

2021-02-04

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent quarante-neuf mille deux cent soixante dollars et soixante-cinq cents (349 260,65 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2021-02-05

04.01.03 - Système informatique - migration vers Microsoft 365

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins utilise présentement la suite Microsoft Office 2010 et que cette version n'est plus supportée par Microsoft depuis janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés de la MRC ont commencé à avoir des problèmes avec les courriels (Microsoft Outlook 2010) suite à une mise à jour de Sogetel qui héberge les boîtes Exchange;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à niveau le logiciel Microsoft Office et que cette dépense a été prévue au budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE Microsoft offre maintenant uniquement des abonnements mensuels ce qui permet d'avoir une version toujours à jour du logiciel;

CONSIDÉRANT QU'en nous abonnant à la version Microsoft 365 Business Standard Premium avec Office 365 Safe Link, nous pourrions gérer les boîtes courriel des utilisateurs et ne plus payer Sogetel pour ce service (Exchange);

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif recommande d'accepter la soumission 40 147;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont obtenu toute l'information pour la migration vers Microsoft 365 lors du Comité de travail du 3 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la soumission 40 147 de Solutions GA pour un montant mensuel de 18.60\$ par utilisateur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-06

04.02 - Démission de Joey Cloutier - maire de Saint-Zacharie

CONSIDÉRANT la démission de M. Joey Cloutier au poste de maire de Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT son dévouement dans la vie municipale et dans les comités de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

DE remercier chaudement M. Cloutier pour ces années au service public et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-07

04.03 - Démission Félix Grenier-Coulombe

CONSIDÉRANT le départ annoncé de l'ingénieur forestier Monsieur Félix Grenier-Coulombe;

CONSIDÉRANT la volonté des maires de lui signifier leur reconnaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins remercie chaleureusement Monsieur Grenier-Coulombe pour sa contribution au sein de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.04 - DOSSIER DÉMÉNAGEMENT

2021-02-08

04.04.01 - Aménagement nouveau siège social - Approbation plans préliminaires architecture et mécanique du bâtiment à 50% et actualisation de l'estimation des coûts

CONSIDÉRANT QUE les maires ont pris connaissance, en Comité de travail le 3 février 2021, des plans préliminaires architecture et mécanique du bâtiment à 50% ainsi que de l'actualisation de l'estimation des coûts (architecture et ingénierie) révisés au 3 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Comité déménagement a procédé à l'analyse des documents et que des précisions ont été demandées à l'architecte le 9 février 2021 concernant la crédence de la salle du conseil et les contrôles d'accès;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins approuve les plans et l'estimation budgétaire des coûts – phase préliminaire (3 février 2021) et autorise l'architecte et l'ingénieur à continuer leur travail et à passer à la prochaine étape sous réserve des précisions et/ou des changements concernant la crédence et les contrôles d'accès, le tout à la satisfaction du Comité déménagement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-09

04.04.02 - Acceptation du projet de devis administratif

CONSIDÉRANT QUE le projet de devis administratif a été déposé en Comité administratif, en Comité déménagement et en Comité de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le projet de devis administratif pour la réfection du siège social au 223, 2^e Avenue à Lac-Etchemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-10

04.04.03 - Appropriation surplus non affecté pour travaux de réfection du nouveau siège social

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a vendu son édifice du 1137, Route 277 à Lac-Etchemin à la Société québécoise des infrastructures (SQI) en juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins s'est portée acquéreur de l'édifice de la Caisse des Etchemins au 223, 2^e Avenue à Lac-Etchemin en juillet 2020 pour y déménager son siège social;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit effectuer des travaux de réfection des locaux du 223, 2^e Avenue avant d'y installer son siège social;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif recommande de financer les coûts reliés aux travaux de réfection et d'installation des locaux en appropriant les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la recommandation du Comité administratif pour les coûts reliés auxdits travaux de réfection et d'installation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05 - DIRECTION GÉNÉRALE

05.01 - Informations de la directrice générale

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Richard Couët a participé à plusieurs comités internes, rencontre avec la TREMCA et la CADMS.

06.02 - Intervention des membres des comités

- Madame Marielle Lemieux a participé à une rencontre du Conseil de la culture;
- Mesdames Lucie Gagnon et Marielle Lemieux ont participé à un Comité de développement stratégique des Etchemins;
- Monsieur René Allen a participé à une rencontre de la SADC;
- Monsieur Camil Turmel a participé à une rencontre du Comité de gestion des matières résiduelles.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun projet.

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2021-02-11

08.01 - Émission d'un certificat de conformité: règlement numéro 08-2020 de la Municipalité de Saint-Zacharie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté, le 1^{er} février 2021, le règlement numéro 08-2020.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement 08-2020 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-12

08.02 - Rapport administratif sur les permis de construction délivrés et les contraventions constatées à l'intérieur de la zone d'intervention spéciale (ZIS) au cours de l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE suite aux fortes crues de 2017 et 2019, le gouvernement du Québec a institué en juillet 2019 une zone d'intervention spéciale (ZIS) par le décret numéro 817-2019 afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC doit fournir à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, un rapport administratif pour l'année précédente à l'égard de son territoire situé à l'intérieur du périmètre de la ZIS;

CONSIDÉRANT QUE la levée de la ZIS sur le territoire d'une MRC est conditionnelle à la transmission à la ministre des rapports annuels illustrant la bonne administration de la réglementation prévue au décret;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels d'une MRC doivent faire état des permis de construction délivrés et des contraventions constatées à l'intérieur du périmètre de la ZIS présent sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le rapport administratif sur les permis de construction délivrés et les contraventions constatées à l'intérieur de la zone d'intervention spéciale (ZIS) au cours de l'année 2020.

QU'une copie du rapport administratif soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08.03 - Entente intermunicipale relative à l'utilisation du Service d'inspection de la MRC des Etchemins - Résolution acceptation modification 2021

Résolution Saint-Cyprien;
Résolution Saint-Luc.

2021-02-13

08.04 - Modifications à la Loi sur les ingénieurs - Demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT les modifications à la Loi sur les ingénieurs en vigueur depuis le 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à ces modifications, la grande majorité des ponceaux municipaux seront assujettis à la nouvelle Loi;

CONSIDÉRANT que l'application de la nouvelle Loi est susceptible d'engendrer dans plusieurs cas, des coûts supplémentaires et inutiles, autant pour les municipalités que pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que l'Ordre des ingénieurs prévoit élaborer un Guide d'application de la nouvelle Loi, en collaboration avec des partenaires dont la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

De demander à la FQM et à l'UMQ d'intervenir énergiquement dans ce dossier afin de demander des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs;

De s'assurer que ces assouplissements se traduisent dans un guide facilement applicable et qui évite aux municipalités des dépenses à toutes fins pratiques inutiles et qui se reflèteraient sur le compte de taxes des citoyens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

09.01 - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Dépôt de correspondance.

2021-02-14

09.02 - Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé

CONSIDÉRANT QUE dix municipalités sur 13 font partie du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie en étant exclus;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 13 février 2016 et qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, le conseil de la MRC des Etchemins doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE
LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé joint à la présente ;

QU'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soit transmise à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté ;

QUE le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus cinq mois ;

QUE dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC des Etchemins rendra publics un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

QUE le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-15

09.03 - Tubulures - Entente à signer pour 2021

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de récupération des tubulures a été concluant;

CONSIDÉRANT QUE les maires ont pris connaissance de l'entente lors du Comité de travail du 3 février 2021 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC des Etchemins d'offrir ce service aux acériculteurs sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la directrice générale, madame Dominique Vien à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente d'approvisionnement 2021 avec le Groupe APTAS Inc. pour sa division Environek afin que les tubulures amassées puissent être redirigées vers ce centre de récupération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

2021-02-16

10.01 - Sûreté du Québec - Priorités d'action régionales et locales 2021 (PARL)

PRIORITÉS D'ACTION RÉGIONALES ET LOCALES 2021:

1	Effectuer des opérations en sécurité routière afin de sécuriser le réseau routier (vitesse, ceinture, cellulaire, alcool au volant, etc.);
2	Rencontre de parrainage avec les élus municipaux;
3	Patrouille dans les endroits ciblés (secteur chalets et cabanes à sucre);
4	Assurer une présence policière dans les endroits publics (bars, commerces, centres de loisirs, etc.);
5	Effectuer des opérations en lien avec le transport lourd (vitesse, no truck, etc.);
6	Effectuer des opérations en lien avec le transport scolaire (Transpec) et les zones scolaires;
7	Effectuer des opérations en lien avec les véhicules modifiés;
8	Effectuer des opérations en lien avec le récréotouristique (VTT, motoneige, nautique);
9	Intervention dans le milieu scolaire via le PIMS;

10	Intervention ciblée en matière de crime organisé (drogue niveau 1);
11	Réaliser des activités de prévention.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins adoptent les 11 priorités d'action régionales et locales 2021 énumérées ci-haut;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Steven Ferland, responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2021-02-17

11.01 - Entériner signature des avenants au contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a reçu le 3 avril 2020 confirmation d'une somme de 414 975 \$ du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PME);

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux PME, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux PME et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 M\$ aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel ont été autorisées le 2 juin 2020 et que la MRC est admissible à un montant additionnel de 159 557 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux PME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgences aux PME, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et qu'il a apporté des modifications au cadre d'intervention par l'avenant numéro

4 et que celui-ci devait être signé et l'a été en date du 28 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des avenants numéro 3 et 4 au contrat de prêt d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et en avoir compris les clauses;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine la signature des avenants numéro 3 et 4 du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par le préfet, Monsieur Richard Couët, pour et au nom de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le préfet, Monsieur Richard Couët, à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins les avenants à venir, le cas échéant, du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11.02 - Phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

2021-02-18

11.02.01 - Modifications au Cadre de gestion Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE le Cadre de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins a été adopté le 12 septembre 2018 par la résolution 2018-09-15;

CONSIDÉRANT QU'il a été modifié le 10 juin 2020 par la résolution 2020-06-21;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins se sont réunis le 26 novembre 2020 et qu'ils ont recommandé l'ajout de précisions au document;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité se sont réunis le 28 janvier 2021 pour analyser ledit document;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications visent à préciser certains éléments et à simplifier les documents du Plan de relance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont analysé le document modifié lors du Comité de travail du 3 février dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le document "Cadre de gestion de l'entente sectorielle de développement pour la relance économique sur le territoire de la municipalité régionale de comté des Etchemins" ci-joint soit et est adopté tel que déposé;

QUE le document "Cadre de gestion de l'entente sectorielle de développement pour la relance économique sur le territoire de la municipalité régionale de comté des Etchemins" soit publié sur le site web de la MRC des Etchemins et expédié à toutes les municipalités du territoire pour qu'elles puissent diffuser le document sur leur site web respectif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-19

11.03 - Remboursement des sommes Phases 1 et 2

CONSIDÉRANT QUE 22 projets ont été appuyés dans les phases 1 et 2 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE parmi les projets appuyés, trois ont été modifiés et un a été annulé;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications et cette annulation ont entraîné un remboursement de 295 147,14 \$ à la MRC des Etchemins ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins se sont réunis le 28 janvier 2021 pour discuter de la répartition de ces sommes dans la phase 3;

CONSIDÉRANT QU'ils recommandent au Conseil de la MRC des Etchemins que 65% des sommes disponibles soient dédiées aux projets structurants (191 845,64 \$) et que 35% des sommes disponibles soient dédiées aux projets réguliers (103 301,50 \$);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont analysé cette proposition lors du Comité de travail du 3 février dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de répartir 65% des sommes remboursées à la MRC dans l'enveloppe dédiée aux projets structurants et 35% dans l'enveloppe dédiée aux projets réguliers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-20

11.04 - Phase 2 du Plan de relance - Dossier Transformation de l'église de Saint-Benjamin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin s'est vue octroyer 125 000 \$ en phase 2 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins dans le cadre de son projet de transformation de l'église locale en centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet devait prendre fin en 2020 selon le formulaire de demande d'aide financière déposé au Plan de relance économique des Etchemins le 29 mars 2019.

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est toujours pas débuté plus d'un an et demi après son acceptation par le Conseil de la MRC des Etchemins le 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins se sont réunis le 28 janvier 2021 pour discuter de ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'ils recommandent au Conseil de la MRC des Etchemins qu'une correspondance soit transmise au Conseil de la municipalité de Saint-Benjamin pour l'informer qu'un délai de quatre mois est accordé pour que la municipalité confirme si elle va de l'avant

avec son projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion recommandent également au Conseil de la MRC qu'un échéancier détaillé leur soit transmis d'ici quatre mois si la municipalité prend la décision de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont analysé cette recommandation lors du Comité de travail du 3 février dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique voulant qu'une correspondance soit transmise au Conseil de la municipalité de Saint-Benjamin pour l'informer qu'un délai de quatre mois est accordé pour que la municipalité confirme si elle va de l'avant avec son projet et lui demander qu'elle transmette un échéancier de réalisation détaillé le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11.05 - Infographie bilan économique

Dépôt de document.

12 - AFFAIRES NOUVELLES

2021-02-21

12.01 - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous

pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU**

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-22

12.02 - Accès entreprise Québec: signature du Protocole du MEI

CONSIDÉRANT QUE le Plan budgétaire de mars 2020 du ministère de l'Économie et de l'Innovation prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur

territoire;

CONSIDÉRANT QUE le MINISTRE et la MINISTRE DÉLÉGUÉE ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers ces services;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC des Etchemins pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les ressources embauchées seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en oeuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources devront contribuer au réseau Accès entreprise Québec, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau Accès entreprise Québec et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec compte également adapter les fonds locaux d'investissement (FLI) aux nouvelles réalités auxquelles les entrepreneurs et les entreprises sont confrontés et continuer de collaborer avec les MRC à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE le MINISTRE a été autorisé à octroyer à chaque MRC une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises de leur territoire et à signer une convention d'aide financière à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention d'aide financière au programme Accès entreprise Québec a été déposé en séance de travail et que les maires déclarent en avoir pris connaissance et en être satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte les conditions et modalités de versement de l'aide financière prévue à la convention. QUE le préfet, monsieur Richard Couët, est autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins la convention d'aide financière du programme Accès entreprise Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucune demande.

14 - DEMANDE D'APPUI

2021-02-23

14.01 - Appui à l'Association écologique des Etchemins au programme d'Hydro-Québec pour le projet "Réaménagement du sentier pédestre de la Haute-Etchemin"

CONSIDÉRANT QUE l'Association écologique des Etchemins possède la gestion du sentier pédestre de la Haute-Etchemin depuis 1994;

CONSIDÉRANT QUE le sentier pédestre de la Haute-Etchemin est présent dans la MRC des Etchemins depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le sentier pédestre de la Haute-Etchemin fait partie des atouts en milieu naturel de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE l'Association écologique des Etchemins a été le récipiendaire du prix Patrimoine pour la protection du milieu naturel à la MRC des Etchemins en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le sentier pédestre de la Haute-Etchemin représente une forte valeur écologique en permettant de protéger de l'érosion les berges de la décharge du Lac-Etchemin et réduire la sédimentation de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement du sentier pédestre de la Haute-Etchemin hors de la zone inondable et sa construction plus résistante permettra à la végétation riveraine de se régénérer;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier est l'un des sentiers les plus fréquentés dans Les Etchemins par les résidents et les touristes.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie le projet « Réaménagement du sentier pédestre de la Haute-Etchemin » présenté par l'Association écologique des Etchemins.

QUE la MRC des Etchemins est prête à fournir un appui technique pour la réalisation du projet avec ses services en aménagement du territoire, en géomatique et en cartographie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14.02 - MRC Antoine-Labelle - Revendications relatives au report de la vente pour taxes 2020

Dépôt de correspondance.

2021-02-24

14.03 - Projet de Sogetel - Fibre optique

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite que ses résidants puissent bénéficier d'un service Internet haute vitesse par fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sogetel travaille à un projet de déploiement de fibre optique à la maison (FTTH) qui améliorerait la couverture en Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC, plus particulièrement à Saint-Cyprien, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire et Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel se spécialise dans le déploiement de

réseaux de fibre optique en milieu rural, ayant mené à bien des déploiements de fibre optique dans plusieurs dizaines de municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel possède déjà un réseau de fibre optique et de fils de cuivre dans la MRC, qu'elle connaît le territoire et qu'elle est très bien placée géographiquement pour desservir la MRC à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel a l'intention de demander des subventions au Fonds pour la large bande universelle pour son projet de déploiement de fibre optique;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

D'appuyer l'entreprise Sogetel dans ses demandes de subventions au Fonds pour la large bande universelle pour son projet de déploiement de fibre optique dans la MRC des Etchemins.

De demander à Sogetel de présenter sa demande de subvention fédérale de manière à inclure Saint-Louis-de-Gonzague dans son offre de service pour l'Internet haute vitesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-02-25

14.04 - Demande au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques d'ajouter un amendement au projet de Loi 65 pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé.

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE ces plans ont été révisés à quelques reprises par les MRC;

CONSIDÉRANT QU'à l'origine, l'obligation de réviser ces plans aux 5 ans n'était pas réaliste et que le gouvernement avait reconnu ce fait en proposant des plans d'une durée de 10 ans avec obligation de les réviser aux 8 ans dans le cadre du projet de loi 102 de 2016, Loi réformant la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque, les intervenants s'étaient montrés favorables à cette proposition et que la FQM avait demandé de porter à 9 ans le délai pour réviser ces plans;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a finalement adopté l'article 53.23 de la Loi qui prévoit des plans d'une durée de 7 ans, révisés aux 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le délai de 5 ans pour la révision des plans pose problème aux gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE 48 MRC doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur plan en 2021;

CONSIDÉRANT QUE des MRC ont déjà renouvelé leur PGMR sans orientations claires du gouvernement, et ce malgré de nombreuses demandes pour de nouveaux objectifs en ce domaine et qui sont demeurées sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE les MRC membres d'une communauté métropolitaine doivent également tenir compte des orientations édictées par cette instance, ce qui complexifie davantage leur démarche;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a rendu très difficile la tenue des consultations publiques liées à l'adoption d'un nouveau plan;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'élections municipales en 2021 complique davantage la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel souligne l'importance d'accorder plus de temps aux MRC pour réviser leurs plans;

CONSIDÉRANT QUE, bien qu'il soit souhaitable de disposer d'un tel délai supplémentaire, il est pertinent de rappeler que les MRC poursuivent activement la mise en œuvre de leur PGMR, et produisent chaque année un rapport d'avancement exigé par l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE périodiquement, les MRC produisent également un bilan de masse des matières résiduelles sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE, les actions menées par les MRC par le biais de leur PGMR témoignent de leur engagement actif vers une meilleure gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC DES ETCHEMINS,

DEMANDE au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'inclure au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Contribution 2021 à la gestion administrative.

16 - DIVERS

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-02-26

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON, ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RICHARD COUËT
PRÉFET

DOMINIQUE VIEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE